



MAIRIE DE LAIZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 JUILLET 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Excusé(e)s : 3
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille seize, le 21 juillet et à 20 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 18 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves ZANCANARO, Maire

Etaient présents : M. ZANCANARO, Mme SIRI Sylvie, M. BLOUZARD Robert, M. DES-PLANCHES Fabrice, M. CHEVRET Jean-Paul, Mme GUYOT Annie, M. BOUCHOUX Gilbert, Mme GAUDEMER Nelly, M. BODIN Jean-Claude, M. LONGERE Thomas, Mme BERNOLLIN Catherine

Etaient excusé(e)s : Mme MARECHAL Annie, Mme GAULIN-POIZAT Isabelle, M. SCHAUVING Sébastien

Secrétaire de séance : M. LONGERE Thomas

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 juillet 2016

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2016

DELIBERATIONS :

N°16-46 – Approbation du rapport de la CLECT pour la révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes du Canton de Pont de Veyle du 10 mars 2016,

Considérant que le transfert de charges pour les Temps d'Activités Périscolaires est évalué à 23 € /élève, soit 2 944.00 € pour l'année 2016 ;

Considérant que le transfert de charges pour l'élaboration du PLUI est évalué à 4 840.00 € par an ;

Considérant que le transfert de charges pour la modification des documents d'urbanisme sera calculé « a posteriori » sur les dépenses réelles suivantes :

- Frais d'études, déduction faite du FCTVA, lissés sur la durée d'amortissement ;
- Frais de reprographie, annonces légales, toute autre facture liée au projet ;

Et que le pilotage du projet par un chargé de mission de la Communauté de communes et les fonctions supports nécessaires au suivi administratif des dossiers (délibérations, courriers,...), seront pris en charge par la Communauté de communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le présent rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation attribué à la commune de LAIZ, à compter du 01/01/2016 ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°16-48 : TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – Attribution de fonds de concours à la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a mis en œuvre les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013.

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune peut octroyer le versement d'un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de communes du Canton de Pont de Veyle un fonds de concours à hauteur de 4 200.00€

	Montant € TTC	%
Coût de fonctionnement	104 996.93 €	
Fonds concours commune de Laiz	4 200.00 €	4
Autres fonds de concours	38 500.00 €	36.67
Autofinancement CCPV	62 296.93 €	59.33
TOTAL		100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 200.00 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°16-49 : - ACQUISITION TERRAIN

Le maire informe aux membres du conseil que pour finaliser les travaux de cheminement piéton sur la commune il convient d'acquérir une parcelle de terrain non bornée à ce jour qui commence route de Mons (section B 756) pour rejoindre le chemin des gravanières. Il manque ce tronçon pour faire la jonction entre le chemin des gravanières et le chemin de la gravière.

Maître Cordier notaire à Pont de Veyle sera en charge de cette vente pour un montant de 3 000.00 euros hors frais de notaire

Divers :

TAP : Le temps d'activité périscolaire mis en place depuis 3 ans sur la commune est apprécié par les parents qui voient leurs enfants à cette occasion découvrir des activités aussi bien musicales, artistiques, culturelles et sportives. La commune s'est fortement engagée pour que ce temps ne soit pas de la garderie. Le TAP qui reste gratuit sur la commune de Laiz à un coût pour la collectivité qui se répartit comme suit

- 23 euros par enfant pour une année
- Les ATSEM de la collectivité lors des TAP sont rémunérés par la commune
- Salles réservées dans les bâtiments de la commune pour les activités

TRAVAUX :

- Parvis de la mairie ; Réception de fin de chantier effectuée mercredi 20 juillet 2016. La plateforme en béton étant disgracieuse, il est proposé d'installer un bac à fleurs.
- La rampe d'accessibilité sous le porche est finie, les travaux ont généré beaucoup de poussière qui s'est infiltrée dans les classes et la cantine. L'entreprise chargée des travaux fera le nécessaire pour le nettoyage de ces dernières.
- Salle des fêtes ; tout est prêt pour lancer l'appel d'offres qui débutera dès septembre afin d'échelonner les travaux sur l'année 2017
- Voirie ; le fossé qui s'est créé route de Mons entre l'abri bus et la route de Thoisse restera dangereux. Le nécessaire sera fait au plus vite
- Eclairage église ; les ampoules des deux projecteurs existants situés au-devant de l'église seront changées et un nouveau projecteur sera installé pour éclairer la façade de l'église

INTEMPERIES :

- Suite aux intempéries du 24 juin 2016, la mairie s'est rapprochée de la préfecture pour une reconnaissance de catastrophe naturelle. Cette dernière indique que l'état de catastrophe naturelle est reconnu uniquement lors des inondations. Les habitants sont invités à contacter leur assurance
La mairie a fait un état des dégâts occasionnés par ces intempéries auprès de l'assurance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 JUIN 2016

La mairie souhaite verser une compensation aux agriculteurs qui ont travaillé toute la nuit pour rendre les routes praticables. La collectivité les remercie vivement.

LES CURTELETS :

- Le syndicat des Curtelets a refusé la convention de déneigement avec la commune. Concernant la convention pour l'éclairage, le syndicat des Curtelets souhaite conserver un seul éclairage sur les 3 existants.

REUNIONS PLUI :

- Commission économique : Lors de cette réunion, la commission a fait un inventaire de toutes les entreprises des zones d'activités communales et inter communales.
- Commission petite enfance : La commission s'est réunie afin d'établir une liste des crèches, des structures multi accueils et des écoles sur la zone.
- Commission sociale : mise au point des différents fonctionnements du service social de chaque commune
- Commission sportive : Un état des lieux a été fait concernant les associations, les équipements et les événements culturels de chaque collectivité.
- Commission environnement : la commission a évoqué les différents problèmes concernant les ordures ménagères.

AMBROISIE :

- Le ramassage a eu lieu samedi 16 juillet 2016

SCIERIE :

- La scierie de Laiz étant dans un état de délabrement avancé, elle sera démolie pour la sécurité des riverains.

FETE DU LAC :

- RDV dimanche 24 juillet 2016 à 9h00

FIN DE SEANCE 22H30

M. ZANCANARO,
Mme SIRI Sylvie,
M. BLOUZARD Robert,
M. DESPLANCHES Fabrice,
M. CHEVRET Jean-Paul,
Mme GUYOT Annie,
M. BOUCHOUX Gilbert,
Mme GAUDEMER Nelly,
M. BODIN Jean-Claude,
M. LONGERE Thomas,
Mme BERNOLLIN Catherine